



Compte rendu du CRPA du 7 juin 2018

Thème : Comment préserver son intimité quand on est accompagné ou accueilli ?

Présents : 11 intervenants sociaux et 39 personnes accompagnées

Présentation des CRPA par Moussa :

Le CRPA permet aux personnes de se rencontrer, d'échanger sur les politiques de lutte contre les exclusions et de faire collectivement des propositions. Cette réunion a lieu 1 fois par trimestre.

Il est composé majoritairement de personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité (à minima 2/3 des participants).

Le **comité de pilotage** (10 personnes dont 2/3 de personnes accueillies/accompagnées) se réunit pour organiser la réunion plénière (choix du thème, questions, animations...). Les professionnels n'y ont pas de pouvoir de décision.

Retour sur les courriers reçus sur les préconisations émises de la précédente réunion sur les addictions :

Une réponse de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives, de l'Agence régionale de santé, du réseau addiction 28 ont été reçues.

Election :

A l'unanimité, Karla Missouwa a été élue membre du comité de pilotage.

Atelier 1 : Word Café

Thème 1 : Est-ce que ma vie privée est conservée ?

Thème 2 : Les informations que je donne, sont-elles vraiment confidentielles ?

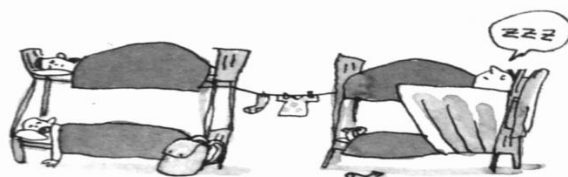
Thème 3 : Comment faire quand on cohabite ?

Thème 4 : Les locaux ne sont pas pratiques ?

Thème 5 : Je peux venir et partir quand je veux ?

Thème 6 : Je peux recevoir qui je veux, quand je veux ?

Thème 7 : Ai-je mon espace à moi ?



Compte rendu des thèmes :

- Il peut y avoir des fuites d'information des travailleurs sociaux
- Certaines structures n'ont pas de bureau d'entretien donc la confidentialité n'est pas assurée
- La confidentialité sur les soins médicaux n'est pas respectée quand les travailleurs sociaux doivent donner les médicaments eux-mêmes.
- Etanchéité des murs
- Des conflits culturels peuvent apparaître
- Promiscuité
- Dire quand on est présent ou pas dans la structure
- Problème de la place du conjoint quand l'un des deux n'est pas en règle
- Problème quand séparation d'un couple
- On doit prévenir quand on veut recevoir quelqu'un
- Présence de caméra dans les structures
- Salle de jeux pour les enfants à des étages différents du logement, et il faut les surveiller.
- Horaires très strictes, ne permettant pas les visites
- La colocation peut être compliquée. Par exemple, devoir s'habiller/déshabiller devant d'autres personnes ou habiller devant ses enfants devant des inconnus peut être difficile

« On marche avec notre vie sur le dos »

- L'heure des petits déjeuners
- Les travailleurs sociaux rentrent parfois dans les chambres sans frapper à la porte.
- Difficulté à recevoir ses enfants quand la structure n'est pas adaptée
- Problème d'intimité pour un couple quand il n'y a qu'une pièce pour toute la famille
- Les bénévoles peuvent parfois avoir accès aux informations alors que cela ne les concerne pas
- Les bruits toute la nuit
- Insalubrité à certains endroits
- Les dortoirs ne permettent pas l'intimité
- Utilisation des affaires des autres
- La place des WC :
 - WC hommes- femmes
 - Apprentissage de la propreté pour les enfants et compliqué dans des WC collectifs.

« L'hébergement limite le fait d'avoir une vie normale ».

- Respect de l'espace de la famille quand elle reste longtemps
- Les restaurations collectives empêchent aux personnes accompagnées de pouvoir se faire à manger et d'être contraints par des horaires.
- Non-respect de certains du règlement intérieur et il n'y a pas forcément de médiation derrière pour apaiser les tensions
- En collectivité ont fait tout ensemble :

« On mange ensemble,
On dort ensemble,
On pète ensemble »

- Les hébergements présents dans des bâtiments classés monuments historiques ne permettent pas de réaliser les travaux nécessaires à un meilleur confort, et notamment à l'accessibilité des personnes accompagnées

Atelier 2 : quelles mesures à adopter pour préserver votre intimité ?



- Intégrer les techniques d'animation d'instance collective dans la formation des TS
- Présence éducative le week-end pour éviter l'isolement ou que des activités soient prévues pour que les personnes sortent.
- Avoir un regard bienveillant à l'égard des personnes accompagnées (douceur, modestie...)
- Que les travailleurs sociaux aient des temps disponibles pour faire de la médiation
- Respect des règles de confidentialité par les travailleurs sociaux.
- Les directeurs de structures devraient être plus réactifs par rapport à l'humanisation des structures d'hébergement.
- Respect des ordonnances médicales dans les structures.
- Plus de respect de la personne, de sa situation, de ses difficultés.
- Prévenir les résidents en cas de visite dans la chambre ou le logement pour respecter l'intimité
- Mettre un panneau « occupé/disponible » sur les portes du bureau
- Avoir des professionnels plus humains
- Les travailleurs sociaux doivent prendre les personnes accompagnées à part pour discuter (dans un bureau par exemple) afin de respecter la confidentialité.

- Dans le cas des colocations avoir un espace privé (meubles avec cadenas par exemple)
- Se préserver sur les lieux collectifs
- Sensibiliser les résidents à leur comportement (tenue vestimentaire, nudité) dans les structures mixtes
- Permettre aux personnes de participer à la hauteur de leur moyen (physique ou financier) au confort de la structure
- Soutenir les moments conviviaux
- Faire des ateliers, des temps de communication pour apprendre à se parler avec respect et se rencontrer
- Groupe de parole : Faire des temps de rencontre, réunions entre les personnes accueillies pour aborder les problèmes, CVS obligatoire ; Prévoir des temps de réunion animé par une personne accueillie dans les structures collectives pour faire remonter des difficultés et des solutions après de la direction
- WC collectifs mais nominatifs pour responsabiliser chacun (ex : 1 WC pour 3 personnes précises)
- Plus de bagagerie au 115 et accueil de jour
- Créer des rencontres entre les structures, s'inviter les uns les autres pour casser la routine, et voir de nouvelles têtes



#ODDYN

Accueil des personnes



- L'établissement devrait afficher ou communiquer les différences entre les dispositifs aux accueillies
- Mettre des boîtes aux lettres à clé / nominative
- Accueillir les animaux dans des chenils
- Accueillir pour mieux intégrer la nouvelle personne (par un parrain par exemple)
- Distribuer un kit d'hygiène automatiquement

- Autoriser les personnes accueillies à décorer leur chambre
- Installer une pièce de détente pour les enfants
- Ne plus composer tous les jours le 115, avoir sa place réservée pendant quelques jours
- Mise en place de paravent ou rideau entre les lits
- Rassembler les personnes dans la même situation familiale en cas de collocation
- Avoir les chambres / appartements seuls avec le confort minimum (douche, WC)
- Construire de nouveaux locaux pour recevoir les visites
- Sanitaires privés
- Aménagement des locaux pour les entretiens individuels (bureau privé fermé à clé)
- Attention à choisir des locaux permettant de recevoir un grand nombre de personnes dans le respect des règles d'hygiène
- Manque de place pour accueillir les résidents (sur occupation des chambres) → ouvrir d'autres structures
- Octroyer ou adapter l'hébergement en fonction de la condition sanitaire de la personne accueillie (post opéré, malade, handicapé ou à mobilité réduite)
- Mettre à disposition une salle pour pouvoir accueillir ses enfants, sa famille, ses proches



- Revoir les règlements de fonctionnement régulièrement et les faire avec les personnes accueillies
- Être plus indulgents pour les visites (au moins pour les weekends)
- Ne plus révéler l'identité des personnes venant nous rendre visite
- Avoir des professionnels sur les temps le week-end
- **Garantir une souplesse, voir supprimer les horaires de visite et de sortie**
- Possibilité d'héberger des personnes pour la nuit à titre exceptionnel
- Contrôler que toutes les personnes accueillies respectent le règlement.



Le plus important :

- Les structures doivent être laïques
- Respecter la dignité intrinsèque des personnes accompagnées